

Réunion du Conseil Municipal

du 16 novembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le seize novembre 2017 à 19 heures30 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Dossiers D.E.T.R
- 2 Point des travaux Grande Rue du Puy
- 3 Abbatale Sainte Valérie
- 4 Ordures ménagères
- 5 Communauté de communes
- 6 Voiture électrique
- 7 Lettres et démarches
- 8 Indemnités du percepteur
- 9 Divers

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le compte rendu du 21 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

1) Dossiers D.E.T.R. :

En 2017, trois dossiers ont bénéficié d'une subvention D.E.T.R. : le city stade, la station d'épuration et la rue du Faubourg Saint Martial.

Pour 2018, trois nouveaux dossiers seront déposés :

- Gendarmerie : électrification du portail, alarme dans les bureaux, étanchéité des terrasses.
- Ecoles : équipements informatiques, rideaux dans les classes élémentaires, mobilier et accessibilité
- Grande Rue du Puy : Voirie, assainissement, éclairage public.

Au vu de l'ampleur de ces projets, ils seront validés lors du vote du budget primitif en mars 2018.

2) Point des travaux Grande Rue du Puy :

Jeudi 2 novembre 2017, le cabinet SALTUS a rencontré le concessionnaire SUEZ représenté par M. ROUCHON, en présence d'élus, pour faire le point sur les réseaux. Des sondages pourraient être réalisés pour connaître la position actuelle des réseaux les uns par rapport aux autres.

Une réunion a eu lieu avec les riverains de la partie haute de la rue pour leur présenter le projet. Lors de ces échanges amiables et constructifs, des points clé ont été abordés :

- Création d'un caniveau et d'un trottoir à droite de la rue dans le sens montant mais sans dénivellation.
- Le sens de circulation reste le même.
- Les propriétaires prendraient à leur charge la réfection de la partie privée en limite de la voirie publique.

Madame le Maire rappelle qu'une première rencontre individuelle avec les riverains de la partie basse de la rue s'est tenue le 21 juillet 2017. Le cabinet SALTUS propose de rencontrer prochainement les habitants pour lesquels des problèmes de frontements ont été repérés.

Une reprise des branchements sera effectuée pour chaque maison, le coût est évalué à 32 000 €.

Monsieur René Baillot sort de la salle.

Place de la Cueille, deux parcelles appartiennent à des privés : monsieur David BAILLOT pour 29 m² et madame PAJOT Marinette pour 37 m². Après discussion, Madame le Maire propose 200 € à chacun d'eux pour le rachat de ces terrains.

Le Conseil Municipal accepte par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

M. René BAILLOT revient.

3) Abbatiale Sainte Valérie :

Madame le Maire rappelle qu'une convention avec la commune d'Evaux Les Bains a permis de recruter un maître d'œuvre commun. Une 1^{ère} tranche de travaux a été estimée à 234 000 €. M. RIMBAULT de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) du Limousin s'est rendu sur place, à la demande de la commune, pour étudier les propositions du Maître d'œuvre. Il a été décidé de nettoyer le toit côté nord et de refaire les enduits extérieurs côté sud.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention pour les travaux.

Le porche ainsi que la passerelle seront nettoyés par les employés communaux.

Madame le Maire a rencontré le jeune Baptiste DHUME qui propose, dans le cadre de ses études, d'expliquer aux conseillers municipaux comment améliorer le tintement des cloches selon les cérémonies. Un rendez vous sera programmé pendant les vacances de Noël.

4) Ordures ménagères :

Depuis janvier 2017, les ordures ménagères sont gérées par la Communauté de Communes Creuse Confluence. A partir d'avril 2018, le système de ramassage sera uniformisé sur le périmètre de Creuse Confluence. Les camions passeront une fois par semaine dans les bourgs et une fois par mois dans les villages. Des points de regroupement seront créés à différents endroits selon les possibilités d'installation des containers, les points d'apports volontaires (ex points propres à Chambon) récupéreront seulement le verre et le papier. Les élus ont repéré les points de regroupement possibles dans le bourg à faire valider par la communauté de communes. Un mailing sera adressé par la Communauté de Communes à tous les habitants pour expliquer le nouveau fonctionnement.

Ce système ne satisfait pas les élus, Chambon sera « défigurée » par le nombre de containers qui stationneront dans les rues.

5) Communauté de Communes :

Suite à l'intégration des Offices de Tourisme dans la nouvelle Communauté de Communes, la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a voté le transfert de charges de ces Offices de Tourisme. Pour Chambon, le montant s'élève à 9 826,16 €, somme qui sera déduite du montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes à la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette somme.

Pour obtenir la bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), la Communauté de Communes doit exercer 9 compétences sur les 12 prévues et propose la compétence « Maison de Services Au Public ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6) Voiture électrique :

Lors d'un précédent Conseil Municipal, les élus ont accepté la signature d'une convention avec le S.D.E.C. pour un achat groupé de voitures électriques. La délibération prise ne correspond pas à la demande de l'Etat. Des demandes sont en cours pour la suite à donner à ce dossier.

7) Lettres et demandes :

➤ Creusalis a informé la commune de la destruction prochaine de la deuxième barre H.L.M. Faubourg de Limoges et de la construction de cinq logements individuels pour un montant de 773 750 € avec une participation financière obligatoire de la commune à hauteur de 7,5 % du montant des travaux soit 58 000,00 €. Accord du Conseil Municipal.

➤ La Communauté de Communes accepte de financer un demi-poste administratif à la garderie les Bambis. En contrepartie, elle demande à la commune de soutenir l'aide intercommunale en ne réclamant plus de loyer. La gratuité du loyer (5203,75 €) profitera directement à l'association Les Bambis.

➤ Le GAEC Toulousy des Fayes souhaite acheter les deux parcelles cadastrées section C166 et C172 d'une contenance de 1 ha 18 a 65 ca qui sont des biens de section de l'Age.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et fixe le montant de la vente à 4 000 €.

➤ M. TORRENT, habitant de l'Age, voudrait acheter le bien de section devant sa propriété afin de réaliser son assainissement individuel. Une rencontre sera programmée avec ses voisins pour fixer les limites de chacun.

➤ Le Conseil Départemental propose une adhésion à un groupement de commandes pour le fioul à partir de 2018. Le Conseil Municipal refuse et préfère privilégier les distributeurs locaux.

➤ A partir du 1er janvier 2018, l'Etat poursuivant sa politique de transfert de ses missions aux collectivités locales, les dossiers d'urbanisme seront instruits par les communes. Face à la difficulté de gestion administrative et juridique de ces demandes, le Conseil Départemental propose de créer un pôle d'instruction, prestataire de services pour les communes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette solution. Cécile CREUZON, Marie-Thérèse PIERRON et Sylvie ROUGERON seront référentes pour participer au comité de pilotage.

➤ Garage Dhume : la famille a estimé le bien entre 30 000 et 35 000 €. Compte tenu de l'état du bâtiment, (présence d'amiante, pas de chauffage ni d'isolation, absence de terrain, le Pôle d'Évaluations Domaniales l'a estimé à 15 000 €. Une délégation d'élus rencontrera M. et Mme DHUME.

8) Indemnités du Percepteur :

Les indemnités du Percepteur s'élèvent à 485,12 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9) Divers :

➤ Il reste une seule parcelle disponible dans le lotissement du Pré Saint Vincent. Afin de faciliter la vente, un conseiller propose la vente à 1 € le m² ; ce même tarif serait appliqué pour la parcelle Grande Rue du Puy.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 13 voix pour et 2 abstentions.

➤ M. METAYER, élagueur, a établi un devis de 3000 € pour l'abattage d'un corridor d'environ 7 m de large derrière le cimetière ainsi que l'abattage des arbres qui menacent de tomber. Le Conseil accepte à l'unanimité.

➤ Le toboggan de l'école maternelle a été remis en état par l'entreprise LONC pour la somme de 240 €.

➤ Les travaux de démoussage des toitures de la gendarmerie seront effectués par les employés municipaux.

➤ La liste de la signalétique du petit patrimoine est disponible à la mairie afin de la compléter.

➤ Bassins : un dossier est adressé à la protection juridique de la commune pour la suite à donner.

➤ La commune prend à sa charge la participation aux éditions touristiques 464,60 € en 2016 et 417,70 € en 2017.

➤ La Sainte Barbe est fixée au 9 décembre 2017, les pompiers invitent les élus à participer à leur repas annuel.

➤ Assemblée générale du Joyeux Cochonnet le 25 novembre 2017 : MM René BAILLOT et Claude TOURAND y assisteront.

➤ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre la motion proposée par l'AMAC pour la défense des emplois aidés.

➤ Un devis est en cours pour l'extension du columbarium, il reste un seul emplacement disponible

➤ Il faudrait reprendre le dossier des tombes abandonnées, il n'y a plus de place disponible.

➤ La commission du matériel fera le point sur l'achat du tracteur.

➤ Les employés municipaux enlèveront l'arbre tombé sur la Tardes à hauteur de l'écluse.

➤ Lors des travaux Grande Rue du Puy, il sera nécessaire de sécuriser le carrefour avec la Rue de Minety.

➤ Les arbres plantés derrière la Poste sont péris, l'entreprise Lesbojardins sera contactée.

➤ Le 22 novembre 2017, à la médiathèque, se déroulera une matinée d'informations intitulée « l'homme pouibelle » avec la participation de la Communauté de Communes, du C.P.I.E. et La Dynamo : un pot de clôture sera offert par la mairie.

➤ Le repas des aînés de la commune est fixé au 20 janvier 2018.

La séance est levée à 22 H 05.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Cécile CREUZON

Marie-Thérèse PIERRON